



Municipalité
Saint-Gabriel-de-Rimouski

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI
MRC DE LA MITIS

AVIS PUBLIC

AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

AVIS PUBLIC vous est donné par le soussigné, Frédéric Lee directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski :

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 février 2025 un avis de motion a été donné et que le dépôt du projet de règlement #339-25 visant l'enlèvement et le remplacement des puisards situés à proximité des lacs, cours d'eau et milieux humides sur le territoire de Saint-Gabriel-de-Rimouski a été effectué.

Que le Règlement #339-25 visant l'enlèvement et le remplacement des puisards situés à proximité des lacs, cours d'eau et milieux humides sur le territoire de Saint-Gabriel-de-Rimouski a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 17 mars 2025;

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication :
ENTRÉE EN VIGUEUR :

27 mars 2025

Donné à Saint-Gabriel-de-Rimouski ce 27 mars 2025.

Frédéric Lee, Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Frédéric Lee directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le document suivant aux endroits publics déterminés par la municipalité le 27 mars 2025.

En foi de quoi, je signe à Saint-Gabriel-de-Rimouski ce 27 mars 2025.

Frédéric Lee, directeur général, greffier-trésorier